



RÈGLEMENT OUTDOOR DREAM TEAM (MàJ 29/06/2017)

I. L'événement.

Le raid Outdoor dream team est organisé par l'association Outdoor dont le siège social est :
CEP du Prieuré 07130 Saint-Péray

II. Les épreuves

Dream Team Raid : Le raid se court par équipes de 2 de façon solidaire. les équipes pourront être masculines, féminines, ou mixtes. Les équipiers doivent rester en contact tout le long de l'itinéraire. L'épreuve est chronométrée. Une puce électronique par personne. Enchaînement de kayak (8km), Trail (8km) VTT 21km C.O (4km) VTT O'(22 km) et C.O sprint (1km)

Attention! Lors du VTT O' en boucle à St Romain de Lerps, un équipier aura une carte mixte IOF / IGN et l'autre équipier, si l'équipe le souhaite, aura à sa disposition, 2 jours avant la course, d'une trace GPS. Le tracé a été réalisé pour qu'à niveau égal, les choix d'itinéraires permettent un gain de 4 mn sur la trace GPS.

Accessible pour les personnes nées avant 1999 (inclus) soit Junior FFTri

Dream Team Relais : Le raid se court par équipes de 3 dont 1 assistant remplaçant. Soit deux équipiers en permanence en course et l'e remplaçant rentre sur les sections déterminées conjointement entre équipiers. les équipes pourront être masculines, féminines, ou mixtes. Les équipiers doivent rester en contact tout le long de l'itinéraire. L'épreuve est chronométrée. Une seule puce de chronométrage par équipe. Es équipiers doivent donc veiller à se transférer la puce lors des changements. Enchaînement de kayak (8km), Trail (8km) VTT 21km C.O (4km) VTT (22 km) et C.O sprint (1km)

Accessible pour les personnes nées avant 1999 (inclus) soit Junior FFTri

Dream Team solo : Inscription à une ou plusieurs activités du parcours. Pas de classement pour les épreuves. L'organisation vous communique néanmoins votre temps total et si vous

avez trouvé toutes les balises en VTT O', en C.O et en C.O sprint. Au choix : kayak (8km), VTT O' ou VTT avec trace GPS (21km), C.O (4km) C.O sprint (1km). Vous pouvez cumuler soit le kayak et la C.O sprint ; soit le VTT et la C.O

Accessible pour les personnes nées avant 2001 (inclus) en VTT

Accessible pour les personnes nées avant 2003 (inclus) en C.O et kayak

Accessible pour les personnes nées avant 20039 (inclus) en C.O sprint

III. Conditions de participation.

Le raid est ouvert à toutes et à tous, licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci-dessous. L'utilisation de VTT à assistance électrique est formellement interdite.

Les licences valables sont :

- la licence compétition FFTRI
- les licences compétitions FFCO, FFA, FFC, FFCK, UFOEP, FSGT à la condition expresse que le visa médical « sport en compétition » figure sur la licence.

En dehors de ces cas sus-mentionnés, les concurrents devront fournir : la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an au jour de la course, soit entre le 20/10/2016 et le 20/10/2017.

Un modèle de certificat médical est disponible en téléchargement sur le site internet

www.outdoordreamteam.fr

Les concurrents mineurs doivent fournir une attestation de natation: ils doivent être capable de réaliser 25 mètres de natation sans aide extérieure, sans arrêt et incluant une immersion complète de 5 secondes minimum.

Dream Team Raid :

Accessible pour les personnes nées avant 1999 (inclus) soit Junior FFTRI

Dream Team Relais :

Accessible pour les personnes nées avant 1999 (inclus) soit Junior FFTRI

Dream Team solo :

Accessible pour les personnes nées avant 2001 (inclus) en VTT

Accessible pour les personnes nées avant 2003 (inclus) en C.O et kayak

Accessible pour les personnes nées avant 20039 (inclus) en C.O sprint

Au choix : kayak (8km), VTT O' ou VTT avec trace GPS (21km), C.O (4km) C.O sprint (1km)

Portes horaires

Fin du VTT 1 (GPS ou carte) : 15 :15 (vous ne pourrez pas partir sur la C.O de St Romain de Lerps ou le Trail pour les relais. Pénalité forfaitaire : 3 h

Fin du VTT 2 : 17h45 : vous ne pourrez pas faire la C.O sprint dans le château de Crussol.
Pénalité forfaitaire : 3 h

IV. Inscriptions

Dream Team Raid :

Obligatoirement en ligne sur

<https://dreamteamraid-2017-championnat.onsinscrit.com/accueil.php>

Dream Team Relais :

Obligatoirement en ligne sur

<https://dreamteamraid-2017-relais.onsinscrit.com/>

Dream Team solo :

En ligne sur <https://dreamteamraid-2017-solo.onsinscrit.com/>

ou

par courrier, 4 jours avant l'épreuve, cachet de la poste faisant foi.

Par courrier, le paiement se fera par virement bancaire sur le compte de l'association ou par chèque joint avec le bulletin. Pour le RIB, les coordonnées bancaires seront communiquées dans le mail automatique de confirmation de pré-inscription.

L'inscription définitive sera validée lorsque les conditions suivantes seront respectées:

- réception du virement bancaire
- Certificat médical à jour et fourni avec le bulletin d'inscription

Les tarifs sont disponibles sur le site internet du raid à www.outdoordreamteam.fr

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors du briefing d'avant course en cas d'événement exceptionnel ou d'imprévu.

Les concurrents s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. **il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance "individuelle accident" ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.**

Tous les concurrents non licenciés FFTri compétition devront s'acquitter d'un pass compétition journée FFTri de 3.5€. Ce pass donne un droit d'accès à cette compétition organisée sous l'égide de la Fédération et inclut une assurance en RC (Responsabilité Civile) individuelle. Attention, ce pass compétition n'est pas une assurance individuelle accident journée.

V. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer le samedi 21 octobre au matin CEP du Prieuré – Place Louis Alexandre Faure à Saint-Péray, avant le départ,

Dream Team Raid : 7h à 8h

Dream Team Relais : 8h à 9h

Dream Team solo : 9h à 10h

La plaque de course est à mettre sur le cintre du vélo. Le dossard sera épinglé sur le devant pendant toute la durée du parcours et devra être visible.

Le système de chronométrage sera à utiliser selon les préconisations d'usages mentionnées sur le road book. Système de puce sport ident.

Une caution de 50€ est demandée pour la location des doigts SI. Chèque de caution à établir à l'ordre de OUTDOOR. 50€ par doigt.

VI. Parcours

La progression des 2 équipiers pendant la course doit se faire à vue, et en tout état de cause, à une distance maximum de 50 mètres l'un de l'autre. L'organisation pénalisera en temps toute équipe qui ne respecte pas cette règle. Cette observation reste à l'appréciation de l'organisateur et du directeur de course. L'infraction pourra être constatée et signalée au directeur de course par les bénévoles et staff de l'organisation. De plus, sur la manche du championnat de France Dream Team Raid, les boîtiers électroniques sont paramétrés pour enregistrer les temps intermédiaires de chaque équipier. Tout écart de plus de 30 secondes entre équipiers sera pénalisé : cf barème au chapitre F

A. Accès départ

Dream Team Raid : Les concurrents seront transférés en navette bus entre Saint-Péray (Parking du gymnase rue Raoul Follereau) et le port de l'Épervière à 9h précises

8h à 9h : dépôt des VTT au Pic de Saint-Romain-de-Lerps (50 mn à 1h AR)

9h : Parking du gymnase – rue Raoul Follereau à Saint-Péray : départ des navettes bus

9h30 : Descente des bus au port de l'Épervière à Valence. Un check-in aléatoire sera effectué pour vérifier le matériel obligatoire. Tout oubli ou manquement pénalisera l'équipe par minutes ajoutée à son temps final. Echauffement et mise en pré grille en kayak dans le Port de l'Épervière

10h : départ en masse

Dream Team Relais :

9h à 9h15 dernier délai impératif : dépose des deux coureurs par l'assistant au port de l'Épervière puis suivre le road-book assistant pour se rendre au parking de la transition kayak – trail sur la commune de Cornas. Impossible d'accéder au site après 9h40.

9h30 : port de l'Épervière à Valence : Un check-in aléatoire sera effectué pour vérifier le matériel obligatoire. Tout oubli ou manquement pénalisera l'équipe par minutes ajoutée à son temps final. Echauffement et mise en pré grille en kayak dans le Port de l'Épervière – Uniquement les deux coureurs. L'assistant sera reparti vers Cornas avant le départ de la course.

10h : départ en masse

Dream Team solo

9h à 10h : CEP du Prieuré – Place Louis Alexandre Faure à Saint-Péray : Inscriptions et retrait des dossards

10h : VTT et / ou C.O à St Romain de Lerps

11h : kayak à Cornas. Cf plan d'accès remis à l'inscription. Randonnée en kayak de 8km

12h : C.O sprint à Crussol à St Péray

B. Arrivée d'étape.

Les concurrents devront impérativement passer par la ligne d'arrivée pour être classés. La mesure du temps s'effectue sur l'arrivée du deuxième coéquipier. Les concurrents de Dream Team solo ne sont pas classés. Ils disposent néanmoins de leurs temps et du contrôle des poinçons des balises.

C. Règles spécifiques

Au Dream Team Raid

1 doigt SI par équipier avec 1 bracelet inviolable fixé au retrait des dossards. Tous les équipiers doivent donc pointer les balises. Les boîtiers sont paramétrés pour attribuer des pénalités automatiques de 5 mn chaque fois que l'espacement entre deux coureurs du même team est supérieur à 30 secondes.

Au Dream Team relais

Seul le road-book remis par l'organisation vous permet de vous rendre aux lieux de changements d'activités

Vous êtes responsables de la transmission du doigt SI (puce électronique). En cas d'oubli lors d'un relais, vous ne pourrez pas être classés

Un strict respect du code de la route est imposé. Vous avez largement le temps de vous déplacer entre chaque section pendant que vos équipiers courent. Vous allez emprunter une route étroite et dangereuse entre Cornas et St Romain de Lerps. Traversez les hameaux à vitesse réduite.

L'épreuve VTT en boucle à St Romain de Lerps se fait obligatoirement avec un GPS. La trace vous sera envoyée par mail deux jours avant la course et vous pourrez également la télécharger sur le site.

D. Balisage et tracés.

Vous n'êtes pas prioritaires aux traversées de route. C'est le respect strict du code de la route qui s'applique.

Le parcours sera balisé par nos soins, sur les sections qui ne nécessitent pas la recherche de balises en orientation. Il y aura des balises, de la rubalise, des marquages au sol et des signaleurs, si le croisement le nécessite.

Les tracés balisés doivent être suivis intégralement. Toute coupe entraînera automatiquement la disqualification.

Le tracé pourra être modifié à tout instant, si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial.

Toute modification sera signalée lors d'un briefing si le fait se produit juste avant la course.

E. Respect de l'environnement

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours. Des poubelles sont à votre disposition sur les ravitaillements, et sur l'aire d'arrivée.

Il est formellement interdit de couper à travers champs. Si vous endommagez des cultures, vous serez non seulement disqualifiés mais l'organisation se réserve le droit d'engager des poursuites à votre encontre. par votre comportement

Le raid emprunte des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La pérennité du raid dépend de votre comportement.

F. Portes horaires

L'organisation indique des portes horaires au delà desquelles toute équipe se présentant à cette barrière devra emprunter un itinéraire bis plus rapide pour rejoindre la section suivante ou l'arrivée. L'équipe aura alors des pénalités liées aux postes manquants, la classant nécessairement après les équipes ayant réalisé tout le parcours. Les horaires de ces portes horaires et les pénalités des postes sont données dans le Road-book.

G. Abandons

En cas d'abandon - hors évacuation médicale durant la course - il est impératif de venir signaler à l'arrivée votre abandon.

Le non respect de ce point de règlement entraînera une facturation de 50€ par personne et l'organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence. L'état peut aussi engager directement des poursuites à votre encontre.

H. Fermeture des sections:

Le débalisage de la course et la dépose des postes ne pourra se faire qu'après la fermeture complète de la section. L'organisateur veillera à ne rien laisser sur son parcours

VII. Classements.

- Equipe Relais
- Equipe Raid

Dans chacun de ces formats il y aura un classement:

- hommes
- femmes
- mixtes

VIII. matériel obligatoire Dream Team Raid et Relais

Par équipes:

- 1 boussole
- 1 GPS permettant de télécharger la trace fournie par l'organisation
- 1 porte carte VTT – uniquement pour le Dream Team Raid
- 1 téléphone en état de marche
- 1 trousse de premier secours (voir la liste ci-dessous)
- 1 doigt SI (perso ou loué à l'organisation) pour Dream Team Relais

Individuel:

- 1 VTT
- Eau (1L minimum au départ du raid), aliments énergétiques
- 1 sifflet
- 1 sac à dos pouvant contenir l'ensemble du matériel pendant toute la course
- 1 couverture de survie
- 1 veste (type Gore Tex)
- 1 polaire (200 grammes minimum)
- 1 Buff ou un bonnet
- 1 paire de gants longs
- 1 casque homologué VTT (norme CE) sur la tête et attaché tout le long de l'épreuve VTT
- 1 doigt SI (perso ou loué à l'organisation) pour Dream Team Raid

Trousse de secours pour l'équipe obligatoire en course:

- 3 sachets Compresses stériles au minimum
- 2 sérum physiologique (dosette) au minimum
- 2 désinfectants(dosette) au minimum
- 1 sachet stéril-stip
- 2 pansements au minimum (type cicaplaie) au minimum 5cm/7cm
- 1 rouleau d'Elastoplaste au minimum 5cm de large

Matériel fourni par l'organisation:

- kayaks biplace
- pagaies doubles (pagaies personnelles interdites)
- gilets de sauvetage
- cartes de C.O et VTT O' indéchirables et résistantes à l'eau
- Trace GPS pour le VTT en boucle à St Romain de Lerps

Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT, bracelets, dispositif de chronométrage

Une caution de 50€ est demandée (chèque de caution à l'ordre de OUTDOOR) pour la location des doigts SI (puces de chronométrage)

IX. Pénalités

5 min	1 heure	3 heures	Non classé	Mise hors course
Par item manquant de la trousse de secours	Non respect du port du dossard et de la plaque de cadre	Hors délai / porte horaire = shunt	Oubli ou perte du doigt SI	Assistance illégale
Progression non groupée (supérieure à 50m ou + de 30 secondes au pointage du boîtier)	Poste manquant sauf indication contraire sur le road-book	Non Respect des règles de sécurité		Abandons de détritrus sur le par
				Progressions hors itinéraire (zone interdite, itinéraire obligatoire non respecté)
				Attitude incorrecte vis à vis de l'organisation ou des riverains

X. Logistique

A. Parc VTT

L'accès au parc VTT est strictement réservé aux concurrents du raid outdoor dream team. Les coureurs sont obligés d'entrer et de sortir du parc VTT à pied, vélo à la main. Il y aura plusieurs parcs à des endroits différents sur le parcours, pour permettre aux coureurs de stocker leurs vélos quand ils sont sur une autre activité: Un à St romain de Lerps, un au parking du Château de crussol, et le dernier à côté du gymnase de St péray, où auront lieu le podium et le repas. Le dossard est obligatoire pour sortir son VTT du parc. En cas de perte du dossard, le concurrent devra présenter une pièce d'identité au parc du gymnase de St Péray.

B. Ravitaillement / restauration

1 ravitaillement central à St Romain de Lerps où vous passez 3 fois (fin du trail, fin du VTT O', fin de la C.O

Le repas d'après course sera assuré par un traiteur. Le tarif est de 11€ (coût réel de la prestation). Réservation obligatoire sur le site web. Clôture des inscriptions le 15 octobre.

C. Assistant

Les assistants devront avoir le permis et posséder un véhicule assuré. Ils seront responsables de leur propre véhicule tout au long de la course, l'organisation n'est pas responsable en cas d'accident. Un strict respect du code de la route est imposé. Un briefing aura lieu avant le départ pour rappeler la bonne conduite à avoir, et le respect du code de la route.

D. Sécurité

Les concurrents se doivent assistance en cas d'accident. Le numéro européen de déclenchement des secours à partir d'un téléphone mobile est le 112. Le N° de la direction de course en cas d'abandon ou de problème mineur est le 06 88 33 72 22.

XI. Politique d'annulation / remboursement.

La politique d'annulation est stricte. Toute demande doit être effectuée par mail à outdoor@wanadoo.fr. Les demandes par téléphone ne seront pas recevables et ne seront donc pas traitées.

Les remboursements prévus ci après seront versés dans un délai maximum de 1 mois suivant la demande.

Le participant ne peut en aucun cas revendre ou céder à titre gracieux à un tiers son dossard.

Toute inscription est ferme et définitive et implique l'acceptation intégrale du règlement.

Annulation avant le 1^{er} Août 2017

Annulation possible sans aucun motif particulier et remboursement partiel

L'annulation donne lieu au remboursement des sommes versées moins une retenue pour frais d'annulation de 20 euros pour les deux raids

Annulation après le 1^{er} Août 2017 jusqu'au 1^{er} octobre minuit:

Annulation possible sans aucun motif particulier et remboursement partiel

L'annulation donne lieu au remboursement des sommes versées moins une retenue pour frais d'annulation tardifs d'un montant égal à 50% des sommes versées.

Annulation après le 1^{er} octobre minuit

Toute annulation après cette date ne donne pas lieu à remboursement. L'organisateur conservera l'intégralité des sommes versées.

Cas exceptionnel avec remboursement partiel et après une retenue de 50% sur les sommes déjà versées et sur production d'un document officiel justifiant l'annulation de la participation

- décès, accident ou maladie du participant assuré,
- décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré
- refus de visa par les autorités françaises,

Annulation du fait de l'organisateur

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage..) Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre et intempéries exceptionnelles...)

XII. Droit à l'image

En participant au raid les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre du raid, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

L'inscription au raid implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit.

XIII. Litiges et réclamations

Durant l'épreuve le référent est le directeur de course. Toute réclamation liée à un fait de course (pénalité, contestation..) doit être transmise par écrit au directeur de course (via l'équipe de chronométrage d'arrivée). Un jury composé du directeur de course, d'un délégué fédéral, de la Présidente de l'association Outdoor, d'un concurrent tiré au sort se réunira pour statuer sur la réclamation.

En cochant la case du formulaire d'inscription vous signez et acceptez automatiquement le règlement de l'épreuve.

Concernant l'organisation générale, en dehors du jour de la course, toute demande peut être adressée par mail à outdoor@wanadoo.fr ou par voie postale à Association Outdoor CEP du Prieuré 07130 Saint-Péray

Règlement mis à jour le 29/06/2017

Fait à Saint-Péray

Le directeur de course



Hervé SIMON